

Image not found or type unknown



Divorce par consentement mutuel différents lieu de residence

Par **merci de votre reponse**, le **13/04/2010** à **14:13**

Bonjour,
Avec mon ex mari, nous avons décidé de commencer les démarches pour le divorce. Il habite dans le 22 et moi je travail dans le 92 (je habite dans le 76). Il a contacté le notaire dans le 22. je voudrais savoir s'il était possible de faire les démarches dans le 92 même si notre notaire se trouve dans le 22. rnsi j'ai bien compris pour le divorce par consentement mutuel, nous aurions juste 2 ou 3 RDV mais je n'ai pas trop le temps de me déplacer.
Il s'est renseigné pour faire la séparation des bien auprès du notaire, mais celui-là lui aurait demandé l'accord de mon avocat pour vérifier "notre arrangement".
Merci de vos réponses.